



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 3993

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interroge M. le ministre des sports au sujet de l'avenir des contrats éducatifs locaux qui sont menacés par le désengagement de l'Etat. Ce dispositif, mis en place depuis trois ans, a permis de répondre aux besoins des enfants, en organisant des activités éducatives sur les temps post et périscolaires. Il s'appuie sur un partenariat fort avec les collectivités locales. L'arrêt brutal des financements de l'Etat crée une forte inquiétude chez les élus qui voient ainsi vidé de sens un partenariat important. Il inquiète aussi les parents d'élèves et les enseignants pour qui les CEL étaient un temps fort de la politique éducative et de l'encadrement des plus jeunes. Elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre la pérennisation de ces activités éducatives, qui par ailleurs ont contribué à créer un certain nombre d'emplois dans les métiers de l'animation. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Texte de la réponse

Les contrats éducatifs locaux, mis en place depuis 1998, sont un dispositif interministériel institué par deux circulaires conjointement signées par les ministres de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de la culture et la communication et de la ville. La nouvelle organisation ministérielle, rattachant la jeunesse à l'éducation nationale, d'une part, et créant un ministère des sports, d'autre part, ne remet absolument pas en cause la dynamique des CEL puisque l'ensemble des quatre ministères, dans leur nouvelle configuration, est toujours présent. Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche rejoint son analyse sur le succès que constitue ce partenariat fort avec les collectivités locales, c'est pourquoi il n'y a pas d'arrêt des financements de son ministère, même si des arbitrages ont dû être faits en gestion. Il a demandé, pour 2003, non seulement la reprise de la somme prévue dans la loi de finances initiale 2002, mais encore près de 800 000 euros de mesures nouvelles, montrant ainsi sa volonté de maintenir et de conforter ce dispositif. En ce qui concerne les emplois créés, force est de constater qu'ils étaient précaires puisque s'appuyant en grande partie sur des emplois jeunes. De nouvelles solutions seront trouvées pour que les activités éducatives puissent se pérenniser, encadrées par des intervenants formés et compétents.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3993

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3438

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 5000